



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 2 novembre 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue lundi 2 novembre 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La conseillère Diane Roy est absente.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**2 NOVEMBRE 2015**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption procès-verbaux
3. Demande de Denis Larochelle : dérogation mineure
4. Demande de Carine Larivière : coût supplémentaire non-résident activité sportive
5. Demande de Serge Normandin : aliénation de terrain CPTAQ
6. Demande des Chevaliers de Colomb : paniers de Noël
7. Demande : opération nez rouge
8. Période de questions
9. Avis de motion : règlement de taxation 2016
10. Incendie
  - a. Révision du schéma incendie
  - b. Demande de municipalité de Wotton : formation pompier 1 – Yannik Scrosati
  - c. Chute en aluminium, camion incendie
11. Voirie
  - a. Dalle de béton et tôle au garage
  - b. Mandat ingénieur : Rang 8
12. Loisirs et culture
  - a) Carrefour jeunesse- emploi –renouveler la subvention –emploi été
  - b) Réseau Biblio : cotisation annuelle 2016
  - c) Demande emplois d'été Canada 2016 – personne ressource
  - d) Maison de la famille Les Arbrisseaux : appui pacte rural
  - e) Décoration Noël
13. Lumières dans les arbres
14. MRC : liste des ICI
15. Infotech : banque d'heures

16. Entente urbanisme
17. Dépôt rapport du maire
18. Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
19. Établissement d'un calendrier pour les séances 2016 du conseil
20. Date commune pour les ventes de garage en 2016
21. Période de questions
22. Compte
23. Correspondance
24. Varia

#### **2015-11-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté en ajoutant au point varia : mandat pour obtention de cotation- assurance collective.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2015-11-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que le procès-verbal du 5 octobre 2015 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2015-11-03 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DENIS LAROCHELLE AU 98 CHEMIN HAMEL 9451-39-5442.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vue de conclure une transaction immobilière, le dépôt du certificat de localisation en date du 2 octobre 2015, minutes #10556, fait par Christian de Passillé, Arpenteur-Géomètre, a mis en lumière un (1) élément dérogatoire sur la propriété située au 98 chemin Hamel;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Denis Larochelle a déposé une demande et s'est vu accorder un permis pour la construction d'une résidence unifamiliale le 14 juin 2005 dans la zone VR-2;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage en vigueur en 2005, 161A l'article 4.3 stipule qu'aucune construction ne peut être édifiée à une distance inférieure à quinze (15) mètres de la ligne des hautes eaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence est située à 13.66m de la ligne des hautes eaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux n'ont pas été effectués de mauvaise foi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande d'accepter la demande de dérogation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'accepter la demande de dérogation Monsieur Denis Larochelle soit l'implantation de la résidence à 13.66 m au lieu de 15m en marge avant.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2015-11-04 REMBOURSEMENT DU COUT SUPPLÉMENTAIRE - DISCIPLINE AUTRE QUE L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande de remboursement a été déposé afin de subventionner une partie de la surcharge non résident pour la discipline de Hockey féminin PEE WEE AA Élites de l'Estrie saison 2015-2016 de Maïka Paquin demeurant au 58, chemin Hamel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la surcharge non résident s'élève à 370\$

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déjà remboursé un montant de 60% du coût supplémentaire pour un sport à l'extérieur de Saint-Claude ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu qu'un montant 60% du coût supplémentaire de non-résident soit remboursé pour chaque enfant inscrit à une discipline qui ne serait pas inclus dans l'entente avec la Ville de Windsor.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-05 RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA CPTAQ DE SERGE NORMANDIN, ALIÉNATION DE TERRAIN LOT : 433-P**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Serge Normandin dépose une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'aliénation du lot 433-P, rang 6 du canton de Windsor afin de faire l'acquisition du lot contigu à sa propriété situé sur le lot 434-P, rang 6, matricule 9060-08-7959 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale ;

**EN CONSEQUENCE** il est proposé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et, résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Claude appuie et recommande la demande d'autorisation pour l'aliénation de terrain et soutient que cette demande est conforme à la réglementation municipale.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-06 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB ; PANIERS DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** les Chevaliers de Colomb ont demandé une participation financière pour la préparation des paniers de Noël ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de verser la somme de 100\$ aux Chevaliers de Colomb pour leur œuvre des paniers de Noël.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-07 OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Nez Rouge offre un service sur le territoire de Saint-Claude pour la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire promouvoir ce service afin d'accroître la sécurité et les comportements responsables;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de participer financièrement aux activités Opération Nez Rouge pour un montant de 80\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

**AVIS DE MOTION:**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Marco Scrosati que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront un règlement décrétant les taux de taxes et les autres tarifs pour l'exercice financier 2016 et pour fixer les conditions de perception.

**INCENDIE :**

**REVISION DU SCHÉMA INCENDIE**

La révision du schéma de couverture de risques incendie se poursuit à la MRC du Val Saint-François. La MRC a soumis une dernière version du document pour vérification et /ou adoption des plans de mise en œuvre.

**2015-11-08 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** Conformément à l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie*, «les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre» ;

**ATTENDU QUE** Conformément à l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, «le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité» ;

**ATTENDU QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Val-Saint-François est entré en vigueur le 6 octobre 2007 ;

**ATTENDU QUE** depuis le 15 septembre 2014, la MRC du Val-Saint-François, en collaboration avec monsieur Mathieu Rouleau, consultant, et les directeurs des services incendie desservant le territoire, ont élaboré un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

**ATTENDU QUE** ce projet de schéma contient un plan de mise en œuvre devant être adopté par chacune des municipalités de la MRC;

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre intégré au schéma précise les actions en lien avec les objectifs et les orientations ministérielles et comprenant les actions suivantes :

- les activités régionales ;
- les activités de prévention ;
- l'organisation des Services de sécurité incendie;
- l'alimentation en eau ;
- les communications ;
- l'autoprotection et ;
- les autres organismes voués à la sécurité du public.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Claude ont pris connaissance du plan de mise en œuvre et se déclarent en accord avec son contenu;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par Marco Scrosati et résolu

**QUE** la municipalité de Saint-Claude adopte le plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le tout en conformité avec l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-09 DEMANDE DE MUNICIPALITE DE WOTTON : FORMATION POMPIER 1 – YANNIK SCROSATI**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Wotton a fait une demande de remboursement à 50% des frais de formation de Pompier 1 pour madame Yannik Scrosati qui a débuté la formation le 14 octobre 2015 pour le service incendie de Wotton ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Yannik Scrosati est en probation pour le service d'incendie de Saint-Claude pour une période de six mois, jusqu'en janvier 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** si cette dernière est retenue pour poursuivre le travail de pompier volontaire après cette période, la municipalité de Saint-Claude pourrait rembourser une partie de la formation pompier 1 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'accepter la demande de la municipalité de Wotton de la façon suivante :

**QU'**un remboursement de 50% du coût de la formation de pompier 1 après avoir complétée celle-ci et après avoir déduit la portion de la subvention remboursable par le gouvernement (programme d'aide à la formation pompier).

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-10 CHUTE EN ALUMINIUM, CAMION INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il est utile d'acquérir une nouvelle chute pour le camion-citerne afin d'avoir la possibilité de déverser dans la piscine en angle de 90° degré pivotant ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'acheter une chute pivotante en aluminium au coût de 1 600\$ de Les Emporte-Pièces de Richmond enr.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**VOIRIE:**

**2015-11-11 DALLE DE BETON DE LA PARTIE FROIDE ET TÔLE AU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'améliorer le lieu de travail, au garage municipal du service de la voirie en faisant une dalle de béton dans la partie non existante ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser le responsable de la voirie pour faire la dalle de béton pour un montant d'environ 4 000\$ ainsi que l'achat de tôle environ 2 000\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-12 FIRME D'INGÉNIEUR - MANDAT- PLAN ET DEVIS, APPEL D'OFFRES, UNE ESTIMATION DÉTAILLÉE ET PAVAGE - RANG 8**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire obtenir des plans et devis pour un tronçon du chemin Rang 8 entre le chemin Goshen et la Route 249;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans, le devis et une estimation doivent, être fournis pour révision avant la production finale des documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de retenir les services professionnels de la compagnie WSP, pour le mandat de réfection de route (correction et conception des plans et devis, estimation de coûts, documents d'appel d'offres, procédures SEAO, ouverture de soumissions, analyse et recommandation telles que soumises dans l'offre réf P15-11097-92 en date du 26 octobre 2015 au coût de 16 900\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**LOISIRS ET CULTURE:**

**2015-11-13 CARREFOUR JEUNESSE- EMPLOI PARTICIPATION AU TRIO-ÉTUDIANT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude contribue depuis maintenant plusieurs années pour le programme « Trio étudiant Desjardins » afin de favoriser le travail pour les jeunes de la localité;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de poursuivre la participation au trio-étudiant pour l'emploi de Carrefour jeunesse emploi pour un montant de 500\$ pour l'année 2016.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-14 BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS -RENOUVELLEMENT BIBLIO RÉSEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du réseau Biblio de l'Estrie ont adopté le maintien de la cotisation annuelle à 3,92\$ par citoyen pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 3,92\$ par habitant pour l'année 2016.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-15 AUTORISATION PERSONNE-RESSOURCE - PLACEMENT CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire offrir un service d'animation estival pour la saison 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déposer une demande /accord pour le programme placement carrière-été 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande couvrira une période de sept semaines consécutives et une huitième optionnelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande dans le cadre du programme placement carrière pour cinq personnes pour animer le service estival. Le travail sera de +/-30 heures par semaine pendant sept semaines pour chacune des personnes engagées ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

**QUE** l'intervenante en loisirs, Yannik Scrosati soit autorisée à signer la demande/accord pour le programme placement carrière – été 2016, elle agira à titre de personne ressource pour le projet.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-16 MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX : APPUI PACTE RURAL-nouveau local**

**CONSIDÉRANT QUE** la maison de la famille Les Arbrisseaux déposé une demande d'appui pour le dépôt d'un projet dans le cadre du pacte rural, soit nouveau local afin d'offrir plus d'heures d'ouverture à Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est fier d'avoir en place un organisme communautaire pour voir au bon déroulement des activités favorisant le mieux-être des familles de la MRC du Val-Saint-François;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil municipal appuie le projet de la maison de la famille Les Arbrisseaux soit la relocalisation du local d'activités déposé au pacte rural.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-17 DÉCORATION DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a entrepris en 2015 une démarche dans le but d'embellir sa localité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réponse des citoyens envers les actions d'embellissement est positive ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la période estivale la municipalité a fait l'acquisition d'environ 20 jardinières et qu'il y a lieu d'optimiser ces paniers et de les utiliser afin de les décorer pour la période des fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseiller Bruno Marchand et résolu de proposer au Groupe Entraide d'accomplir ces arrangements avec un budget de 200\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-18 LUMIÈRES DANS LES ARBRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire éclairer d'avantage le stationnement du 295, local ABCD, route de l'église;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'éclairer les arbres pour faire une continuité du Parc de l'Église et que l'éclairage aura ainsi une double vocation;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de procéder à l'installation de luminaires dans quatre arbres entre le terrain municipal et celui de l'école Notre Dame du Sourire par l'entreprise électrique Yvon Pellerin au coût de 1 300\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2015-11-19 LISTE OFFICIELLE DES ICI : COLLECTE SÉLECTIVE DES INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES (ICI).**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val Saint-François demande de valider le nombre de d'institutions, de commerces et d'industrie sur le territoire en vue la préparation des budgets pour le service de collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les ICI doivent faire de la collecte sélective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**QUE** les commerces opérant à l'intérieur de leur résidence en usage secondaire ne seront pas considérés comme commerces distincts pour la collecte sélective des ICI.

**QUE** la liste suivante est les ICI ciblés et qui seront facturés pour la collecte sélective :

9074-6827 Québec inc., Yvon Pellerin	508, route de l'église
9127-6162 Québec inc. Marco Carrier	75, chemin Saint-Pierre
Camping des Baies	368, chemin Saint-Pierre
Entreprises Yvon Maurice	582, rang 7
Garage Benoît Ayotte	204, ch. Saint-Pierre
Garage Jean-Marc Côté	364, rang 8
Garage Marcel Roy	312, Grande-Ligne
Garage Claude Roy	305, Grande-Ligne
Isolation Normand Saint-Pierre	485, rang 7
Les P'tites Serres du jardinier	250, rang 8
Plomberie Charles Randlett	854, route 249
Restaurant Gale Donovan	325, route de l'église
Rénovation Christian Lafontaine	53, rue JB Bruneau
Soudure Bernard Bisson	739, chemin Goshen
Christian Pélissier, auberge	381, chemin Saint-Pierre

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2015-11-20 INFOTECH : BANQUE D'HEURES**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les logiciels comptables, permis et fosse de la municipalité sont offerts par la compagnie Infotech;

**CONSIDÉRANT QU'**il ne reste plus que trois heures dans la banque d'heures de temps pour les employés utilisant ces logiciels et qu'il est requis de leur fournir cet outil de référence en cas de besoin (pouvoir appeler une personne ressource de la compagnie Infotech en tout temps) sans facturation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette assistance vise à aider à la gestion des écritures diverses ou encore consiste en des formations d'appoint;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de réserver une banque de 14 heures au coût de 1 050\$ afin de permettre dans l'aide d'un conseiller à des explications facilitant l'utilisation des logiciels SYGEM et leur optimisation.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2015-11-21 ENTENTE URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val Saint-François offre une entente inter municipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente aux conditions suivantes :



- Ressource rédaction et support-conseil : taux horaire de 50,00\$;
- Ressource cartographie et assistance technique : taux horaire de 30\$

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

**QUE** la municipalité de Saint-Claude réserve un bloc de 35 heures pour les règlements d'urbanisme et les demandes ponctuelles et 15 heures de confection cartographique pour un montant de 2 200\$ pour l'année 2016.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude s'engage à payer que les heures faites seulement.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **RAPPORT DU MAIRE**

**DÉPÔT** Le Maire, Monsieur Hervé Provencher, dépose le rapport du maire.

Ce dernier est publié dans l'info-municipal de novembre 2015.

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

**DÉPÔT** : Les déclarations d'intérêt des élus municipaux pour les postes suivants: maire, et les conseillers no 1,2, 3 et 6 ont été déposées à cette séance.

### **2015-11-22 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que ces réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2<sup>e</sup> étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1 février
- Lundi 7 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 6 juin
- Lundi, 4 juillet
- Lundi 8 août
- Mardi 6 septembre
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2015-11-23 DATE COMMUNE POUR LES VENTES DE GARAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite promouvoir les ventes débarras et de cette façon donner une deuxième vie à des objets fonctionnels et ainsi les détourner du site d'enfouissement.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'offrir une fin de semaine de vente de garage commune pour la municipalité, et ce sans frais pour les propriétaires.

**QUE** la municipalité détermine la fin de semaine du 21 et 22 mai 2016.

**QU'**afin de bien promouvoir l'activité, les participants doivent s'inscrire auprès de la municipalité.

**QU'**aucun frais n'est exigé.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **2015-11-24 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont bien vu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 201500980 au numéro 201501092 pour un montant total de 300 563,83\$.

Les paies du mois d'octobre 2015 pour un total 25 431,70\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'octobre 2015.

### **VARIA**

### **2015-11-25 ASSURANCE COLLECTIVE - MANDAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire obtenir une cotation afin de voir la possibilité d'offrir une assurance collective pour les employés, si ces derniers le désirent et qu'il y a un consensus entre les parties employeur et employés;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat doit être donné dans le but de négocier des arrangements financiers intéressants pour le groupe d'employés ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu de désigner le cabinet Chapdelaine & associés inc. comme étant la seule firme attitrée et autorisée à représenter la municipalité auprès des assureurs relativement aux régimes d'assurance collective.

**QUE** la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité à signer les documents requis afin d'obtenir un prix pour un régime d'assurance collective.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donnée par Monsieur Marco Scrosati.

**HEURES** : 20 heures 40 minutes.

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....

Maire

.....  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière, g.m.a